



Étudiant cdd 35h payé moins que le smic

Par **evann**, le **29/08/2008** à **10:24**

Bonjour à tous,

Je sollicite votre aide. En effet, je viens de recevoir ma fiche de paie pour le mois d'Aout et je ne comprends pas pourquoi mon salaire menseul est en dessous du salaire mensuel net imposé par le SMIC.

Je vous décris ma situations: je suis en CDD de 2 mois, aux 35h et je suis chargé qualité. Pour le mois d'Aout 2008, il est inscrit sur ma fiche de paie 1219,40 euros brut et 956,18 euros net pour 140h de travail au tarif horaire de 8,71 euros.

Je suis allée sur le site du gouvernement/travail et j'ai vu que lorsqu'on est payé au SMIC horaire pour 35 heures, ça nous fait au total 151,67 heures (et non 140) de travaux payées 1321,02 brut soit 1037,53 euros net pour 8,71 euros de l'heure.

Je ne comprends pas pourquoi je suis payé moins.

Je suis étudiante c'est un travail d'été pour moi, et j'ose pas trop aller me plaindre sans être sure.

Je vous remercie du temps que vous passerez à me répondre

Par **superve**, le **29/08/2008** à **10:32**

bonjour,

je ne suis pas spécialiste en droit du travail cependant je peux vous expliquer les 151.67 h :

$35 \text{ heures} \times 52 \text{ semaines} = 1820 \text{ heures} / \text{an}$

$1820 \text{ h} / 12 \text{ mois} = 151.67 \text{ h} / \text{mois}$

ce chiffre s'applique donc dans les entreprises ayant annualisé les 35 h.

140 heures s'explique à mon avis par $35 \text{ h} \times 4 \text{ semaines}$...

Votre employeur doit vous payer ce que vous avez réellement effectué en termes d'horaires, à vous de faire le calcul du nombre de jours et du nombre d'heures.

Bien cordialement.

Par **evann**, le **29/08/2008** à **10:40**

j'ai travaillé 21 jours ça fait donc 147 heures. Dois je donc demandé à être payé 147 au lieu de 140 ou dois-je donc demander à être payé 151 heures? Les entreprises ne sont-elles pas obligées d'annualiser au 35h ?

Merci